



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par TEAM PASSION KARAOKE - 24 avenue de La République 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une soirée karaoké au jardin public, du samedi 19 juillet 2025 à 18 h 00 au dimanche 20 juillet 2025 à 02 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la soirée karaoké.

ARRETE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace le n°230-2025.

Article 2 : La soirée karaoké décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 3 : Pendant la soirée karaoké, l'autorisation d'occuper les halles de la Place d'Armes est donnée. Le stationnement et la circulation sur la Place d'Armes seront interdits.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 6 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le quinze juillet deux mille vingt-cinq.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- TEAM PASSION KARAOKE.

Le Maire,

Etienne LEJEUNE